

# SEPA

## LES CLES

## D'UNE MIGRATION **REUSSIE**

Banque Populaire vous accompagne dans la mise en œuvre du virement et du prélèvement SEPA.



LA BANQUE  
QUI DONNE ENVIE D'AGIR

## TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES .....	2
CONTEXTE .....	3
LES POINTS CLES DU SEPA .....	4
LA ZONE SEPA S'ETEND SUR 32 PAYS .....	4
LE BIC ET L'IBAN REMPLACENT LE RIB .....	4
LE CONTENU ET LES FORMATS DES FICHIERS SEPA EVOLUENT.....	6
LES SITES POUR APPROFONDIR.....	7
ZOOM SUR LES VIREMENTS SEPA (SEPA CREDIT TRANSFERT) .....	8
LES CARACTERISTIQUES DU VIREMENT SEPA .....	8
VOTRE DEMARCHE DE MIGRATION DEPEND DE VOTRE EQUIPEMENT .....	8
ZOOM SUR LES PRELEVEMENTS SEPA (SEPA DIRECT DEBIT) .....	10
LES CARACTERISTIQUES DU PRELEVEMENT SEPA .....	10
L'IDENTIFIANT CREANCIER SEPA (ICS) REMPLACE LE NUMERO NATIONAL EMETTEUR (NNE) ...	11
LE MANDAT REMPLACE L'AUTORISATION DE PRELEVEMENT .....	12
VOS REMISES DE PRELEVEMENTS SEPA EVOLUENT .....	15
VOTRE DEMARCHE DE MIGRATION DEPEND DE VOTRE EQUIPEMENT .....	17
ANNEXES .....	21
MODELE DE MANDAT .....	21
MODELE DE COURRIER DE MIGRATION .....	22
MODELE DE COURRIER DE NOTIFICATION .....	22
LES R-TRANSACTIONS .....	23
VOS INTERLOCUTEURS BANQUE POPULAIRE ATLANTIQUE.....	23

## CONTEXTE

Le 1<sup>er</sup> février 2014, les virements et prélèvements nationaux disparaissent au profit des virements et prélèvements au format SEPA (Single Euro Payments Area ou Espace Unique de Paiement en Euros) suite à la décision des instances européennes.

### POURQUOI LE SEPA ?

Le SEPA a pour objectif de favoriser la libre concurrence des entreprises dans l'Espace Economique Européen en harmonisant les règles et les moyens de paiements dans les 32 pays de la zone SEPA (cf liste «La zone SEPA s'étend sur 32 pays »).

### QU'EST CE QUE J'Y GAGNE ?

Le traitement de vos paiements transfrontaliers devient aussi rapide et sûr que celui des opérations nationales, pour un coût strictement identique. Cette ouverture sur l'espace européen vous offre l'opportunité de capter de nouveaux clients.

L'adoption de moyens de paiements harmonisés à l'échelle de l'ensemble de l'espace SEPA, va permettre aux groupes européens d'optimiser les coûts de gestion des paiements et de sécurisation des chaînes de règlements fournisseurs et clients.

Des libellés plus longs permettront un échange d'information plus large entre le créancier et le payeur et faciliteront le rapprochement des opérations bancaires.

### ... ET EN ECHANGE DE QUOI ?

Pour répondre aux normes SEPA et bénéficier de ses avantages, vous devez procéder à des aménagements techniques et organisationnels. Tous les acteurs (banques, entreprises, professionnels, associations, particuliers...) sont concernés et devront remplacer les actuels virements et prélèvements nationaux par les nouvelles opérations SEPA avant fin 2013.

Fort de son expérience, la Banque Populaire est à vos côtés pour en saisir les enjeux et vous aider à migrer sereinement.

Votre réussite passe par votre bonne préparation :

- comprendre ces paiements SEPA pour en tirer tous les bénéfices
- identifier et jaloner les étapes de votre migration et définir la date d'atterrissage
- évaluer les impacts d'un tel projet pour votre entreprise :
  - ▶ mobilisation de ressources ?
  - ▶ modification de votre organisation et de vos processus commerciaux ?
  - ▶ adaptation de votre informatique ?

## LES POINTS CLES DU SEPA

### LA ZONE SEPA S'ETEND SUR 32 PAYS

#### 27 PAYS DE L'UNION EUROPEENNE

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France\*, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède

\* Hors Nouvelle Calédonie, Polynésie et TOM

#### 5 AUTRES PAYS

Islande, Liechtenstein, Monaco, Norvège, Suisse



### LE BIC ET L'IBAN REMPLACENT LE RIB

Le BIC (Bank Identifier Code : identifiant de la Banque) et l'IBAN (International Bank Account Number : numéro de compte) deviennent désormais obligatoires pour identifier les comptes de vos bénéficiaires et prélevés, situés dans les 32 pays de la zone SEPA.

Vous devez donc impérativement convertir les RIB que vous utilisez en BIC-IBAN.

exemple de **BIC** : CCBPFRPPNAN (Banque Populaire)  
exemple d'**IBAN** : FR76 1380 7000 0111 1111 1111 1111

Le BIC et l'IBAN apparaissent déjà sur la grande majorité des documents (dont le Relevé d'Identité Bancaire) qui sont mis à votre disposition par vos partenaires bancaires.

#### CONCRETEMENT, QUE DOIS-JE FAIRE ?

- Vérifiez auprès de vos éditeurs que les logiciels que vous utilisez pour saisir vos opérations de virements (salaires, comptabilité) ou de prélèvements (facturation clients) gèrent les notions de BIC et d'IBAN.
- Demandez et renseignez systématiquement les BIC-IBAN de vos salariés, fournisseurs, clients, etc... dès que possible dans vos logiciels.

#### Les + Banque Populaire

Faites un **diagnostic sur internet** de votre besoin en terme de migration en allant sur la page SEPA du site Banque Populaire Atlantique:  
<http://www.atlantique.banquepopulaire.fr>

► Convertissez votre stock de RIB en BIC-IBAN :

- en utilisant notre solution TURBO SUITE ENTREPRISE v2 Banque Populaire
- ou en appliquant la procédure de transformation du CFONB
- ou en demandant à chaque destinataire (salarié, fournisseur, client, adhérent, filiale, etc...) de vous communiquer ses coordonnées BIC-IBAN (cf « zoom sur les prélèvements » pour les spécificités sur les prélèvements).

► N'hésitez pas à communiquer votre BIC-IBAN aux clients qui vous payent par virement.

## QUE ME PROPOSEZ-VOUS ?

Deux solutions adaptées en fonction de vos volumes d'opérations.

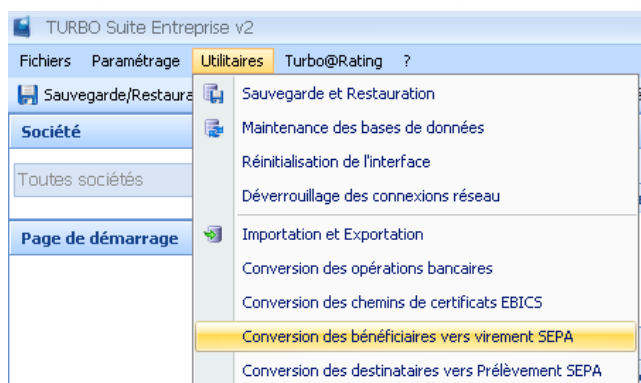
Si vous avez peu d'opérations, **Cyberplus Entreprise**, votre solution internet, répond à vos attentes :

- virements : tous vos RIB de destinataires de virements ont déjà été convertis en BIC-IBAN\*.
- prélèvements : afin de prendre en compte la gestion des mandats (RUM et date de signature), vous devrez saisir la totalité des données nécessaires pour créer un prélèvement SEPA.

\* Valable pour les données saisies dans Cyberplus Entreprise, pas pour les fichiers transférés.

Si vous avez plus de 50 opérations, **Turbo Suite Entreprise** vous permet de disposer d'un logiciel ergonomique facilitant votre passage aux opérations SEPA. Il vous permet de convertir tous vos RIB en BIC-IBAN d'un seul coup en un seul clic\* et édite un rapport de conversion pour vous permettre de constater que tous vos RIB ont bien été transformés.

\* Valable pour les RIB saisis dans Turbo Suite Entreprise nativement et pour les fichiers transférés en option.



Effectuez cette opération dans Turbo Suite Entreprise une seule fois au moment de basculer au SEPA. Cela vous évitera d'avoir à recommencer si vous avez ajouté un nouveau destinataire entre temps.

## Les + Banque Populaire

Si vous optez pour Turbo Suite Entreprise, **l'import de vos RIB se fait en un clin d'œil** : aucune ressaisie à faire dans le logiciel ni de manipulation complexe de fichier en amont. Pour cela il vous suffit de générer un fichier de remise normal (exemple : I □ par opération) avec tous vos RIB et le logiciel créera automatiquement tous les destinataires !



## QUE ME PROPOSEZ-VOUS ?

**Cyberplus Entreprise**, votre solution de banque en ligne, gère déjà ces nouveaux formats.

**Turbo Suite Entreprise** gère déjà ces formats nativement sans besoin d'intervention lourde. Vous pouvez déjà générer des fichiers aux formats SEPA très simplement.

Pour les fichiers générés par un autre logiciel, Turbo Suite Entreprise teste leur structure avant l'envoi à la banque et vous indique où se trouve le problème en cas d'anomalie.



Nom du fichier	Analyse
C:\SUITE ENTREPRISE V2\REMISES\BNPDEMO__VIR_EQUI...	
C:\SUITE ENTREPRISE V2\REMISES\BPO1.SCT	Erreur dans le fichier : Il existe une erreur dans le document XML (22, 22).



Le logiciel va jusqu'à transformer à la volée vos fichiers CFONB en format SEPA, convertissant au passage vos RIB en BIC-IBAN : tout est pris en charge. Cette transformation à la volée fonctionne aussi bien pour les virements que pour les prélèvements.

### Les + Banque Populaire

Le **test automatique des fichiers** avant l'envoi à la banque dans Cyberplus Entreprise ou Turbo Suite Entreprise vous fait gagner du temps pour votre phase de test. Vous n'êtes plus tributaire d'un tiers et pouvez conduire cette phase à votre rythme.

L'option de **transformation des fichiers à la volée** vous offre un réel bol d'air ! Vous pouvez budgétiser sereinement la migration de vos applicatifs de paie ou de facturation. Plus besoin de courir après vos différents éditeurs pour savoir si le SEPA est géré ou non.

## LES SITES POUR APPROFONDIR

<http://www.sepafrance.fr> site dédié à la migration SEPA en France contenant tous les documents !

<http://www.iso20022.org> site d'information sur la norme ISO 20022 XML

<http://www.europeanpaymentscouncil.eu> site officiel du SEPA contenant les « rulebook » (document officiel détaillant la norme et l'architecture des fichiers de remises)

## ZOOM SUR LES VIREMENTS SEPA (SEPA CREDIT TRANSFERT)

### LES CARACTERISTIQUES DU VIREMENT SEPA

- virements en euros sans limite de montant
- vers n'importe quel pays de la zone SEPA
- basé sur le BIC-IBAN
- coût identique quel que soit ce pays
- pas d'acquis Swift (sinon passe en virement international facturé différemment)
- délai d'exécution de 1 jour ouvré à réception de l'ordre par la banque\*
- 140 caractères disponibles pour le motif du paiement

\* Il est préférable de compter une journée supplémentaire pour l'acceptation..

La date butoir du 1<sup>er</sup> février 2014 concerne :

- les règlements des fournisseurs,
- les virements de salaires
- les virements vers l'administration

La date butoir du 1<sup>er</sup> février 2014 ne concerne pas :

- les virements de trésorerie
- les virements urgents
- les virements en devises et/ou hors de la zone SEPA

### VOTRE DEMARCHE DE MIGRATION DEPEND DE VOTRE EQUIPEMENT

#### CONCRETEMENT, QUE DOIS-JE FAIRE ?

##### VOUS SAISISSEZ TOUS VOS VIREMENTS DANS CYBERPLUS ENTREPRISE ?

Félicitations, vous êtes déjà passé au virement SEPA depuis plusieurs mois !

##### VOUS TRANSFEREZ VOS FICHIERS A LA BANQUE POPULAIRE VIA CYBERPLUS ENTREPRISE ?

- Convertissez vos RIB en BIC-IBAN (cf « Le BIC et l'IBAN remplacent le RIB »)
- Assurez-vous de pouvoir émettre des fichiers de virements au format SEPA (cf « Le contenu et les formats des fichiers SEPA évoluent »)
- Générez un fichier de virement SEPA fictif puis transférez-le via Cyberplus Entreprise comme d'habitude.

▣ Infos économiques

▣ Virements

▣ Prélèvements

▣ Effets

▣ Effets à payer

■ Gérer vos échanges de fichiers

Consulter, annuler ou valider vos fichiers

Transférer votre fichier

#### Sélection du fichier à transférer

Choix du fichier

Emplacement\* :

Parcourir...



Votre site de banque en ligne vous indique alors si le fichier est correctement lu en vous restituant les éléments clés. Vous n'avez plus qu'à l'annuler directement dans Cyberplus Entreprise.

#### Récapitulatif du fichier transféré

Liste de vos remises							
Nom du fichier : <b>BPODEMO.SCT</b>		Date : <b>04/02/2013 10:58</b>		Type de remise : <b>€urovirement SEPA</b>			
Montant total : <b>2 013,00 EUR</b>		Nb. Remises : <b>1</b>		Nb. Opérations : <b>1</b>			
N° Compte	Date exéc.	Type Eurovir. SEPA	Nb	Montant (EUR)	Référence	Bordereau	
21021002011 - SARL TEST EDC - COM...	10/01/2013	Normal	1	2 013,00 EUR	BONNE ANNEE		

## VOUS SAISISSEZ TOUS VOS VIREMENTS DANS TURBO SUITE ENTREPRISE ?

Si vous utilisez déjà le bouton « Virement SEPA », c'est gagné !



- Sinon, prenez 5 minutes avec votre assistance Turbo Suite Entreprise pour faire paramétrer votre logiciel.

## VOUS TRANSFÉREZ VOS FICHIERS A LA BANQUE POPULAIRE EN EBICS OU SWIFTNET ?

- Convertissez vos RIB en BIC-IBAN (cf « Le BIC et l'IBAN remplacent le RIB »)
- Assurez vous auprès de vos éditeurs de pouvoir émettre des fichiers de virements au format SEPA (cf « Le contenu et les formats des fichiers évoluent »)
- Assurez-vous auprès de vos partenaires bancaires que vous avez bien les paramètres EBICS nécessaires (appelés « fileformat »).

Votre fileformat pour le virement SEPA Banque Populaire : **pain.001.001.02.sct**

- Générez un 1<sup>er</sup> fichier de virement SEPA (fictif) puis transférez-le à votre banque en mode test ou en mode transport.

### Les + Banque Populaire

La **transformation à la volée Turbo Suite Entreprise** de vos fichiers de virements au format SEPA vous offre un réel bol d'air ! Vous pouvez budgétiser sereinement la migration de vos applicatifs de paie ou de facturation. Plus besoin de courir après vos différents éditeurs pour savoir si le SEPA est géré ou non.

Si vous optez pour la saisie dans Turbo Suite Entreprise, **l'import de vos RIB se fait en un clin d'œil** : aucune ressaisie à faire dans le logiciel ni de manipulation complexe de fichier en amont. Pour cela il vous suffit de générer un fichier de remise normal (exemple : 1€ par opération) avec tous vos RIB et le logiciel créera automatiquement tous les destinataires !

Vous pouvez **migrer en 2 temps** : effectuez la migration de vos virements les plus sensibles dans un 2<sup>nd</sup> temps, une fois l'envoi de virements SEPA bien maîtrisé.

## ZOOM SUR LES PRELEVEMENTS SEPA (SEPA DIRECT DEBIT)

### LES CARACTERISTIQUES DU PRELEVEMENT SEPA

Le prélèvement SEPA classique, appelé SDD Core, est utilisable quel que soit le débiteur (particulier ou entreprise).

Les caractéristiques du prélèvement SEPA (Core) :

- prélèvement en euros sans limite de montant
- vers n'importe quel pays de la zone SEPA
- basé sur le BIC-IBAN
- coût identique quel que soit ce pays
- émetteur identifié par l'ICS (Identifiant Créancier SEPA)
- associé à une Référence Unique de Mandat (RUM)
- séquence de présentation (first, recurrent, final)
- délai de présentation variable en fonction de sa séquence de présentation\*
  - 5 jours ouvrés pour le 1<sup>er</sup> SDD émis (first) sur un mandat donné
  - 2 jours ouvrés pour les suivants (récurrent ou final) sur ce même mandat
- 140 caractères disponibles pour le motif du paiement
- avec des nouvelles règles sur les incidents de paiement (R-transactions)

\* Il est préférable de compter une journée supplémentaire pour l'acceptation..

A terme, un nouveau prélèvement, appelé SDD B2B, sera disponible et réservé uniquement au paiement entre entreprises.

Ses principales spécificités seront les suivantes :

- délai de retour à l'initiative de la banque du débiteur réduit à 2 jours (contre 5 pour le SDD Core)
- contestation avec un mandat signé impossible (possible pendant 8 semaines pour le SDD Core)

## L'IDENTIFIANT CREANCIER SEPA (ICS) REMPLACE LE NUMERO NATIONAL EMETTEUR (NNE)

Pour émettre des prélèvements SEPA, vous devez demander à votre banque la migration de votre (vos) Numéro National Emetteur (NNE) utilisé(s) en un Identifiant Créancier SEPA (ICS) unique.

L'ICS comporte 13 caractères, dont 6 reprennent votre NNE actuel (pour les ICS d'origine française) :

Code Pays	Clé de contrôle de l'ICS	Code activité (à votre choix)	Numéro National Emetteur (NNE)
FR	12	ZZZ	123456

Vous aurez un ICS unique, déclinable à volonté par activité commerciale en jouant sur les 3 caractères du code activité (qui n'est pas pris en compte dans le calcul de la clé de contrôle).

Cette demande est concomitante à la demande d'autorisation d'émettre des prélèvements SEPA. En effet, vous devez obtenir de vos banques l'autorisation d'émettre des prélèvements SEPA.

### CONCRETEMENT, QUE DOIS-JE FAIRE ?

- Demandez votre ICS à votre Banque Populaire. En général, il vous sera demandé :
  - un extrait Kbis de moins de 3 mois (pers. morale) ou un justificatif d'identité (pers. physique)
  - un justificatif d'absence d'inscription au SIREN le cas échéant
  - votre Numéro National Emetteur (NNE) utilisé pour émettre vos avis de prélèvements actuels. Si vous avez plusieurs NNE, indiquez celui, le seul, qui sera repris dans votre futur ICS.
- Signez la convention d'émission de prélèvements SEPA.
- Saisissez votre nouvel ICS, ainsi obtenu, dans vos logiciels de gestion de la facturation clients et/ou d'émission de prélèvements SEPA.

#### Les + Banque Populaire

La Banque Populaire a déjà fait la démarche de demander votre ICS à la Banque de France. La Banque Populaire vous conseille, en amont de votre migration informatique, d'identifier les améliorations rendues possibles dans le pilotage de votre activité grâce à une **gestion optimisée du code activité**. Ainsi, vous pouvez le décliner, **en toute autonomie**, selon l'établissement émetteur (ex : REN pour Rennes, MAR pour Marseille) ou selon la nature de la facture (ex : ABO pour Abonnement, INT pour Intervention), etc... Cela vous permettra d'identifier plus rapidement ce critère et de regrouper plus facilement des écritures les unes avec les autres dans votre pilotage.

exemple : FR 12 ZZZ 123456 pourrait être décliné en FR 12 ABO 123456 et FR 12 INT 123456

## LE MANDAT REMPLACE L'AUTORISATION DE PRELEVEMENT

A l'instar des prélèvements nationaux et des autorisations de prélèvements, vous devez faire signer un mandat à chacun de vos clients pour avoir la possibilité d'émettre des prélèvements SEPA sur leurs comptes. Ce mandat caractérise un client et généralement un contrat.

La banque du débiteur n'intervient plus dans la gestion du mandat : elle ne reçoit ni ne conserve ce document. **La gestion du mandat de prélèvement SEPA est à la charge exclusive du créancier** qui doit :

- archiver le mandat signé
- être en mesure de produire l'original du mandat signé sous 30 jours en cas de contestation
- mettre à jour ce mandat et signifier à son débiteur toute modification le concernant

Dans le cadre de la migration, vous devez disposer des demandes de prélèvements nationaux signées, qui restent valides, ou d'un contrat signé précisant l'échéancier de chacun des prélèvements. En cas de contestation, ce sont ces documents qui font office de preuve pour les mandats migrés et ils obéissent aux mêmes règles (cf ci-dessus) qu'un nouveau mandat de prélèvement SEPA.

### Les + Banque Populaire

Si vous avez une seule demande de prélèvement pour plusieurs contrats, vous avez normalement un seul mandat et une seule Référence Unique de Mandat (RUM). Toutefois, nous vous conseillons de **refaire signer un mandat par contrat** à vos clients pour mieux différencier chacun de ceux-ci. En effet, arrivé à la fin du contrat, certains clients mettent en place une opposition sur les prélèvements liés à ce contrat. Si vous partagez le même mandat pour plusieurs contrats du client, l'opposition sera effective sur tous les prélèvements de tous ces contrats.

Les informations obligatoires du mandat de prélèvement SEPA sont les suivantes :

- la **Référence Unique de Mandat (RUM)** identifiant de manière unique le mandat
- les données concernant le débiteur : nom, adresse et coordonnées bancaires BIC/IBAN
- les données concernant le créancier : nom, adresse et ICS (Identifiant Créancier SEPA)
- le type de paiement : ponctuel (unique) ou répétitif (récurrent)
- la date et le lieu de signature
- la signature du débiteur

Pour la traçabilité des opérations, chaque créance doit être identifiée par une Référence Unique de Mandat (RUM). Vous êtes libre de la nomenclature à appliquer à cette référence, selon un maximum de 35 caractères. La RUM est obligatoire pour chaque prélèvement SEPA émis.

Le CFONB préconise de distinguer les prélèvements nationaux migrés en prélèvements SEPA en ajoutant « ++ » systématiquement devant chaque RUM de prélèvement SEPA issu de la migration.

### Les caractères autorisés pour la RUM :

a b c d e f g h i j k l m n o p q r s t u v w x y z A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V  
W X Y Z 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 / - ? : ( ) . , " +

exemple de RUM pour un prélèvement SEPA migré : ++REF0123456xxxxxxx

exemple de RUM pour un nouveau prélèvement SEPA : REF0123456xxxxxx

## CONCRETEMENT, QUE DOIS-JE FAIRE ?

- Déterminez votre règle de création de RUM : quelles sont les informations à remonter dans la RUM (référence contrat, identifiant client, date, etc...) ? Une attention particulière doit être portée au choix de la Référence Unique de Mandat car vous devrez ensuite garder cette même RUM pendant toute la durée du contrat avec votre client et les mêmes règles pour élaborer les références suivantes.

### Les + Banque Populaire

N'utilisez pas forcément les 35 caractères disponibles : simplifiez votre gestion. Par exemple, pour une association de 200 adhérents à l'année, 5 caractères suffisent pour distinguer chaque mandat pendant 500 ans !

- Créez vos modèles de mandats (1 par déclinaison de votre ICS unique, en fonction du code activité utilisé).
- Vérifiez auprès de vos éditeurs que les logiciels que vous utilisez pour saisir vos opérations de prélèvements SEPA :
  - génèrent automatiquement la RUM
  - assurent la gestion des mandats (suivi de la signature, archivage/dématérialisation, mise à jour, traçabilité)
- Dans le cas où la RUM serait basée sur une donnée non disponible dans votre logiciel de gestion des prélèvements SEPA, saisissez la RUM au niveau de chaque mandat.
- Assurez-vous de disposer de toutes les autorisations de prélèvements nationaux en cours et de tous les nouveaux mandats signés pour chaque prélèvement SEPA émis. Si ce n'est pas le cas, refaites signer un nouveau mandat de prélèvement SEPA par vos clients.

### Les + Banque Populaire

Si vous devez refaire signer des mandats de prélèvements SEPA à vos clients, **profitez de ce courrier pour demander les BIC-IBAN** et informer votre client de votre intention de migrer son contrat au prélèvement SEPA (cf « Les délais de présentation des prélèvements SEPA évoluent »).

- Conservez précieusement vos mandats originaux pendant toute la durée de vos contrats avec vos clients et pendant 13 mois après la fin de chacun de ces contrats.

## QUE ME PROPOSEZ-VOUS ?

**Turbo Suite Entreprise** offre une gestion de A à Z de vos mandats : génération automatique de la RUM, génération du mandat à signer, suivi de la signature, archivage/dématérialisation, mise à jour, traçabilité.

Turbo Suite Entreprise permet de paramétrer la règle de création automatique des RUM en s'appuyant sur les éléments déjà disponibles dans le logiciel et/ou dans les fichiers de remises de prélèvements nationaux grâce à la fonctionnalité de conversion des fichiers à la volée.

En combinant ces 2 fonctionnalités, gestion des mandats et transformation des fichiers à la volée, vous n'avez pas besoin de changer votre informatique immédiatement\* pour pouvoir émettre et gérer sereinement vos prélèvements SEPA.

\* Assurez-vous dès le départ que votre logiciel de gestion commerciale (facturation clients) pourra bien reprendre cette même structure de Référence Unique de Mandat, générée automatiquement grâce à Turbo Suite Entreprise, lorsque vous le mettrez à jour.

### Les + Banque Populaire

La **transformation des fichiers à la volée** vous offre un réel bol d'air ! Vous pouvez budgétiser sereinement la migration de vos applicatifs de paie, de facturation ou de comptabilité en fonction de vos souhaits. Vous pourrez planifier les évolutions avec vos différents éditeurs au delà du 1<sup>er</sup> février 2014.

Si vous optez pour la saisie dans Turbo Suite Entreprise, **l'import de vos RIB se fait en un clin d'œil** : aucune ressaisie à faire dans le logiciel ni de manipulation complexe de fichier en amont. Pour cela il vous suffit de générer un fichier de remise normal (exemple : 1€ par opération) avec tous vos RIB et le logiciel créera automatiquement tous les destinataires, les mandats et les notifications !

## VOS REMISES DE PRELEVEMENTS SEPA EVOLUENT

Chaque prélèvement SEPA émis dans le cadre d'un mandat doit indiquer une valeur indiquant sa séquence de présentation.

4 valeurs sont possibles :

- **first** : c'est le 1<sup>er</sup> prélèvement SEPA émis et traité pour ce mandat, même si il y a déjà eu des prélèvements nationaux émis et accepté pour ce mandat (dans le cadre d'une migration de prélèvement national en prélèvement SEPA). Si un 1<sup>er</sup> prélèvement SEPA a déjà été émis mais rejeté par la banque du débiteur avant sa date d'échéance, le prélèvement SEPA suivant sera à nouveau considéré comme first.
- **recurrent** : ce n'est ni le 1<sup>er</sup> ni le dernier prélèvement SEPA émis et traité pour ce mandat
- **final** : c'est le dernier prélèvement SEPA émis pour ce mandat
- **one off** : ce prélèvement est ponctuel et ne donnera pas lieu à une série. Il n'y aura donc plus d'autres prélèvements possibles avec le même mandat (même RUM)

Une remise de prélèvements SEPA ne peut contenir des prélèvements qu'avec une même valeur de séquence.

### Les + Banque Populaire

Vous n'avez **pas d'obligation d'émettre un prélèvement "final"** dans le cas d'un mandat avec un nombre de prélèvements fixé à l'avance. Tant que le prélèvement "final" n'a pas été émis et accepté et que le dernier prélèvement "recurrent" a été émis il y a moins de 36 mois, le mandat est toujours considéré comme valide. Ne pas émettre de "final" vous permet donc de ne pas avoir à refaire signer un mandat si vous avez omis de faire un des prélèvements sur un contrat.

## CONCRETEMENT, QUE DOIS-JE FAIRE ?

- Assurez-vous auprès de votre éditeur que la notion de séquence est bien gérée (y compris pour les prélèvements first qui seraient rejetés, ce qui donnerait lieu à un nouvel envoi de prélèvement first).
- Assurez-vous auprès de votre éditeur que la gestion des mandats selon le critère de mandat non démarré, en cours ou échu est optimisée.

## LE PRELEVEMENT SEPA EMIS EST UN FIRST OU ONE OFF ?

- Dans le cas d'un prélèvement national migré en prélèvement SEPA, et au moins 15 jours calendaires avant l'échéance, informez vos clients de votre intention de migrer vos prélèvements nationaux en prélèvements SEPA. Cette information peut être faite par tous les moyens à votre convenance (facture, bordereau, avis, échéancier, relevés, e-mail, SMS, etc...) et doit contenir à minima :
  - votre nom en tant que créancier
  - l'ICS utilisé (selon le code activité) pour le prélèvement
  - l'objet de la créance
  - la RUM concernée par cette créance
  - le montant éventuel et la date d'échéance du prélèvement SEPA
  - les coordonnées auxquelles le débiteur pourra adresser ses demandes ou réclamations relatives au mandat et au prélèvement SEPA
  - votre intention de migrer le(s) prélèvement(s) national(aux) existant en prélèvement(s) SEPA avec, en plus, la mention légale suivante :  
«Conformément à l'article 19 de l'ordonnance 2009-866, relatif à la continuité des mandats de prélèvement, le consentement donné au titre du prélèvement national que vous avez signé demeure valable pour le prélèvement SEPA; nous continuerons à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et votre banque continuera à débiter votre compte conformément à nos instructions».

➤ Dans le cas d'un nouveau prélèvement SEPA, et au moins 15 jours calendaires avant l'échéance, notifiez votre client du prélèvement à venir. Cette notification peut être faite par tous les moyens à votre convenance (facture, bordereau, avis, échéancier, relevés, e-mail, SMS, etc...) et doit contenir à minima :

- l'ICS utilisé (selon le code activité) pour le prélèvement
- la RUM concernée par cette facturation
- le montant éventuel et la date d'échéance du prélèvement SEPA

➤ Au moins 5 jours ouvrés avant l'échéance, émettez votre prélèvement SEPA.

### Les + Banque Populaire

Pour votre notification de migration et/ou de 1<sup>er</sup> prélèvement SEPA, **profitez d'émettre une facture ou un échéancier** pour y faire apparaître toutes les mentions obligatoires. Vous économiserez les coûts d'un courrier spécifique.

## LE PRELEVEMENT SEPA EMIS EST UN RECURRENT ?

➤ Au moins 2 jours ouvrés avant l'échéance, émettez votre prélèvement SEPA.

## LE PRELEVEMENT SEPA EMIS EST UN FINAL ?

➤ Au moins 2 jours ouvrés avant l'échéance, émettez votre prélèvement SEPA. Votre séquence de prélèvements SEPA s'arrête : tout prélèvement SEPA sur ce même mandat (RUM) sera automatiquement rejeté.

### Les + Banque Populaire

Nous vous conseillons d'**ajouter 1 journée au délai réglementaire** : 6 jours ouvrés pour le *first* ou *one off* et 3 jours ouvrés pour le *recurrent* ou *final*.

## QUE ME PROPOSEZ-VOUS ?

Avec **Cyberplus Entreprise**, votre solution de banque en ligne, tous vos prélèvements SEPA\* sont automatiquement et correctement séquencés.

\* Valable pour les données saisies dans Cyberplus Entreprise, pas pour les fichiers transférés.

**Turbo Suite Entreprise** gère nativement et automatiquement les séquences de présentation et l'édition de la notification pour tous vos prélèvements SEPA\* grâce à un modèle que vous pouvez personnaliser à votre guise.

\* Valable prélèvements saisis directement dans Turbo Suite Entreprise nativement et pour les fichiers transférés en option.

### Les + Banque Populaire

Avec **Turbo Suite Entreprise**, vous pouvez vous passer d'investir dans une solution de gestion de vos mandats et de vos notifications. Même pour les prélèvements émis par un autre logiciel, l'option de **transformation des fichiers à la volée** permet de générer les mandats et les notifications très facilement.



## VOTRE DEMARCHE DE MIGRATION DEPEND DE VOTRE EQUIPEMENT

### CONCRETEMENT, QUE DOIS-JE FAIRE ?

#### VOUS SAISISSEZ TOUS VOS PRELEVEMENTS DANS CYBERPLUS ENTREPRISE ?

- Signez votre convention et munissez-vous de votre ICS (cf « L'Identifiant Créancier SEPA (ICS) remplace le Numéro National Emetteur (NNE) »)
- Déterminez les RUM pour chacun de vos mandats (cf « Le mandat remplace l'autorisation de prélèvement »).
- Saisissez les dans Cyberplus Entreprise sur chacun de vos mandats.
- Choisissez le type de paiement (récurrent ou unique) et précisez la date de signature.

- Infos économiques
- Virements
- Prélèvements**
  - Effectuer vos prélèvements
  - Consulter et valider vos prélèvements
  - Gérer vos mandats
    - Lister vos mandats
    - Rechercher un mandat
    - Créer un mandat

#### Création d'un mandat Europrélèvement SEPA

Informations générales	Mandat : Europrélèvement Standard (Core)
Identifiant créancier*	FR64...236217 - BANQUE POPULAIRE DE L'OUEST
Référence du mandat*	

[Sécurité](#) | [Mentions Légales](#) | [Tarifs](#) | [Lexique](#)

- Infos économiques
- Virements
- Prélèvements**
  - Effectuer vos prélèvements
  - Consulter et valider vos prélèvements
  - Gérer vos mandats
    - Lister vos mandats
    - Rechercher un mandat
    - Créer un mandat

#### Création d'un mandat Europrélèvement SEPA

Informations générales
Identifiant créancier* : FR64 ZZZ 236217    Nom du créancier : BANQUE POPULAIRE DE L'OUEST
Référence du mandat : RUMEXEMPLE0000000001
Groupe* : Groupe par défaut
Type de paiement* : <input checked="" type="radio"/> Recurrent <input type="radio"/> Unique
Date de signature (JJ/MM/AAAA)* : <input type="text"/>
Informations débiteur

- Assurez-vous de disposer d'une solution de gestion des mandats signés pour chaque prélèvement SEPA (cf « Le mandat remplace l'autorisation de prélèvement »).
- Créez vos modèles de mandats et de notification.
- Assurez-vous de disposer des autorisations de prélèvements et/ou des mandats signés pour chaque prélèvement SEPA (cf « Le mandat remplace l'autorisation de prélèvement »).
- Emettez vos notifications de prélèvements et vos prélèvements en respectant les délais impartis de 15 jours (cf « Vos remises de prélèvements SEPA évoluent »).
- Conservez précieusement vos mandats originaux pendant toute la durée de vos contrats avec vos clients et pendant 13 mois après la fin de chacun de ces contrats.

## VOUS TRANSFÉREZ VOS FICHIERS A LA BANQUE POPULAIRE VIA CYBERPLUS ENTREPRISE ?

- Convertissez vos RIB en BIC-IBAN (cf « Le BIC et l'IBAN remplacent le RIB »)
- Signez votre convention et munissez-vous de votre ICS (cf « L'Identifiant Créancier SEPA (ICS) remplace le Numéro National Emetteur (NNE) »)
- Déterminez les RUM pour chacun de vos mandats (cf « Le mandat remplace l'autorisation de prélèvement »).
- Assurez-vous de pouvoir émettre des fichiers de prélèvements au format SEPA (cf « Le contenu et les formats des fichiers SEPA évoluent »)
- Saisissez les RUM dans votre logiciel.
- Effectuer un test vous-même : générez un fichier de prélèvement SEPA fictif puis transférez-le via Cyberplus Entreprise comme d'habitude. Votre site de banque en ligne vous indique alors si le fichier est correctement lu en vous restituant les éléments clés. Vous n'avez plus qu'à l'annuler directement dans Cyberplus Entreprise.

- Infos économiques
- Virements
- Prélèvements
- Effets
- Effets à payer
- Gérer vos échanges de fichiers

Consulter, annuler ou valider vos fichiers

Transférer votre fichier

### Sélection du fichier à transférer

Choix du fichier

Emplacement\* :  Parcourir...

### Récapitulatif du fichier transféré

Liste de vos remises							
Nom du fichier : BPODEMO.B2C.SDD			Type de remise : Europrélèvement SEPA				
Date : 04/02/2013 10:56			Nb. Opérations : 1				
Montant total : 1,99 EUR							
Nb. Remises : 1							
N° Compte	Date exéc.	Type Europrél. SEPA	Nb	Montant (EUR)	Référence	Num. Emetteur	Bordereau
21021002011 - SARL TEST EDC - COM...	04/02/2013	Debit Direct Core	1	1,99 EUR	EXEMPLE DE REMISE SDD CORE		

### Les + Banque Populaire

Attention, la constitution d'un fichier test a une incidence sur la gestion de vos mandats. A l'issue du test, vous devrez modifier chaque mandat pour les remettre en statut "first" (1<sup>er</sup> SDD d'une série). Pour plus de sécurité, nous préconisons l'envoi d'un fichier avec quelques écritures de prélèvements SDD que vous souhaitez réellement traiter. Et ce, au minimum 15 jours avant la date de règlement afin de pouvoir corriger les éventuelles erreurs dans votre logiciel émetteur.

Si votre fichier est correct, il sera envoyé pour échanges interbancaires.

Si votre fichier comporte des anomalies, il ne pourra être envoyé. Vous devrez donc le modifier et le renvoyer à nouveau pour traitement.

- Assurez-vous de disposer d'une solution de gestion des mandats signés pour chaque prélèvement SEPA (cf « Le mandat remplace l'autorisation de prélèvement »).
- Créez vos modèles de mandats et de notification.
- Assurez-vous de disposer des autorisations de prélèvements et/ou des mandats signés pour chaque prélèvement SEPA (cf « Le mandat remplace l'autorisation de prélèvement »).
- Conservez précieusement vos mandats originaux pendant toute la durée de vos contrats avec vos clients et pendant 13 mois après la fin de chacun de ces contrats.
- Emettez vos notifications de prélèvements et vos prélèvements en respectant les délais impartis (cf « Vos remises de prélèvements SEPA évoluent »).

## VOUS SAISISSEZ TOUS VOS PRÉLEVEMENTS DANS TURBO SUITE ENTREPRISE ?

- Signez votre convention et munissez-vous de votre ICS (cf « L'Identifiant Créancier SEPA (ICS) remplace le Numéro National Emetteur (NNE) »)
- Déterminez la règle pour générer automatiquement les RUM pour chacun de vos mandats (cf « Le mandat remplace l'autorisation de prélèvement »).
- Prenez contact avec votre assistance Turbo Suite Entreprise pour paramétrer votre logiciel.
- Assurez-vous de disposer des autorisations de prélèvements et/ou des mandats signés pour chaque prélèvement SEPA (cf « Le mandat remplace l'autorisation de prélèvement »).
- Souscrivez à l'offre de gestion des mandats dématérialisés de Turbo Suite Entreprise pour gérer les copies de vos mandats signés et vous constituer une base de vos mandats en cas de réclamations.
- Conservez précieusement vos mandats originaux pendant toute la durée de vos contrats avec vos clients et pendant 13 mois après la fin de chacun de ces contrats.
- Emettez vos notifications de prélèvements et vos prélèvements en respectant les délais impartis (cf « Vos remises de prélèvements SEPA évoluent »).

## VOUS TRANSFÉREZ VOS FICHIERS A LA BANQUE POPULAIRE EN EBICS OU SWIFTNET ?

- Convertissez vos RIB en BIC-IBAN (cf « Le BIC et l'IBAN remplacent le RIB »)
- Signez votre convention et munissez-vous de votre ICS (cf « L'Identifiant Créancier SEPA (ICS) remplace le Numéro National Emetteur (NNE) »)
- Déterminez les RUM pour chacun de vos mandats (cf « Le mandat remplace l'autorisation de prélèvement »).
- Assurez-vous de pouvoir émettre des fichiers de prélèvements au format SEPA (cf « Le contenu et les formats des fichiers SEPA évoluent »)
- Assurez-vous auprès de vos partenaires bancaires que vous avez bien les paramètres EBICS nécessaires (appelés « fileformat »).

Votre fileformat du prélèvement SEPA Banque Populaire : **pain.008.001.02.sdd**

- Effectuez un test : générez un 1<sup>er</sup> fichier de prélèvements SEPA fictif puis transférez-le à votre banque en mode test ou en mode transport.

### Les + Banque Populaire

Attention, la constitution d'un fichier test a une incidence sur la gestion de vos mandats. A l'issue du test, vous devrez modifier chaque mandat pour les remettre en statut "first" (1<sup>er</sup> SDD d'une série). Pour plus de sécurité, nous préconisons l'envoi d'un fichier avec quelques écritures de prélèvements SDD que vous souhaitez réellement traiter. Et ce, au minimum 15 jours avant la date de règlement afin de pouvoir corriger les éventuelles erreurs dans votre logiciel émetteur.

Si votre fichier est correct, il sera envoyé pour échanges interbancaires.

Si votre fichier comporte des anomalies, il ne pourra être envoyé. Vous devrez donc le modifier et le renvoyer à nouveau pour traitement.

- Créez vos modèles de mandats et de notification.

- Assurez-vous de disposer d'une solution logicielle de gestion des mandats et des autorisations de prélèvements et/ou des mandats signés pour chaque prélèvement SEPA (cf « Le mandat remplace l'autorisation de prélèvement »).
- Conservez précieusement vos mandats originaux pendant toute la durée de vos contrats avec vos clients et pendant 13 mois après la fin de chacun de ces contrats.
- Emettez vos notifications de prélèvements et vos prélèvements en respectant les délais impartis (cf « Vos remises de prélèvements SEPA évoluent »).

### Les + Banque Populaire

La **transformation à la volée Turbo Suite Entreprise** de vos fichiers de prélèvements au format SEPA vous offre un réel bol d'air ! Vous pouvez budgétiser sereinement la migration de vos applicatifs de paie, de facturation ou de comptabilité avec une solution vous permettant de continuer à émettre des opérations au format adéquat au-delà du 1<sup>er</sup> février 2014.

Si vous optez pour la saisie dans Turbo Suite Entreprise, **l'import de vos RIB se fait en un clin d'œil** : aucune ressaisie à faire dans le logiciel ni de manipulation complexe de fichier en amont. Pour cela il vous suffit de générer un fichier de remise normal (exemple : 1€ par opération) avec tous vos RIB et le logiciel créera automatiquement tous les destinataires, les mandats et les notifications correspondants !



## MODELE DE COURRIER DE MIGRATION

Nous allons remplacer prochainement le service de prélèvement national que vous utilisez jusqu'à présent par le nouveau service de prélèvement européen, le prélèvement SEPA.

Conformément à l'article 19 de l'ordonnance 2009-866, relatif à la continuité des mandats de prélèvement, le consentement donné au titre du prélèvement national que vous avez signé demeure valable pour le prélèvement SEPA; nous continuerons à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et votre banque continuera à débiter votre compte conformément à nos instructions; vous n'aurez donc aucune démarche à accomplir auprès de votre banque.

Vous trouverez ci-après les informations caractérisant vos prélèvements SEPA :

Nom du créancier : PARIS ASSURANCES

Identifiant Créancier SEPA : FR12ZZZ123456

Contrat d'assurance habitation - résidence principale PARIS

Référence unique du mandat : ++2010-0012321

Prochaine date d'échéance : 01/04/2013

Montant : 265,88 EUR

Contrat crédit auto - Peugeot 308

Référence unique du mandat : ++2010-0012322

Prochaine date d'échéance : 15/12/2013

Montant : 512,34 euros

En cas de réclamation relative à vos prélèvements SEPA, vous pourrez adresser vos demandes à :

PARIS ASSURANCES, Service recouvrement, 8 rue de la Victoire 75009 PARIS

En cas de révocation ou modification (ex : changement de coordonnées bancaires) de mandat, vous pourrez adresser vos demandes à :

PARIS ASSURANCES, Service Mandats SEPA, 2 rue de la Mairie 94200 IVRY-SUR-SEINE

## MODELE DE COURRIER DE NOTIFICATION

### Exemple de texte pouvant figurer dans en bas d'une facture :

Vous avez opté pour le mode de paiement par prélèvement SEPA dont voici les caractéristiques :

Nom du créancier : SA GARAGE AUTOMOBILE

Identifiant Créancier SEPA : FR12ZZZ123456

Contrat de location de véhicule longue durée – Peugeot 5008

Référence unique du mandat : 2014-123ABC35

Prochaine date d'échéance : 01/04/2013

Montant : 265,88 EUR

## LES R-TRANSACTIONS

Une R-Transaction caractérise le traitement d'exception relatif à une opération.

R-transaction	Motif	Qui émet ?	Jusqu'à quand ?
Rappel	annulation d'une opération qui n'aurait pas dû être présentée à la banque	le créancier	Variable (avant mise en circulation dans le système d'échange)
Refus	renvoi d'une opération pour refus (opposition, etc...)	le débiteur	date d'échéance – 1 jour ouvrable
Demande d'annulation	annulation d'une opération qui n'aurait pas dû être présentée (erreur, etc...)	la banque du créancier	date d'échéance (après mise en circulation dans le système d'échange et avant règlement)
Rejet	renvoi d'une opération pour des raisons techniques (BIC-IBAN erroné, compte clos, etc...)	la banque du débiteur	date d'échéance
Reversement	annuler une opération qui n'aurait pas dû être réglée (doublet, etc...)	le créancier ou sa banque	date d'échéance + 2 jours ouvrables
Retour	renvoi d'une opération pour manque de provision, opposition, etc...	la banque du débiteur	date d'échéance + 5 jours ouvrables
Remboursement	contestation de la transaction sans motif	le débiteur	date d'échéance + 8 semaines
	contestation de la transaction pour motif « non autorisée »	le débiteur	date d'échéance + 13 mois

## VOS INTERLOCUTEURS BANQUE POPULAIRE ATLANTIQUE

Votre conseiller Banque Populaire Atlantique

ou

Le service Expertise Flux : [bpatlingenieriedesflux@atlantique.banquepopulaire.fr](mailto:bpatlingenieriedesflux@atlantique.banquepopulaire.fr)



**BANQUE POPULAIRE  
ATLANTIQUE**